

pas plus justifiables que les cris des ultraloyalistes d'il y a soixante ans.

Puis la Confédération fut formée, et l'un des plus grands arguments qui fût invoqué en faveur du nouveau régime fut, qu'il permettait l'organisation de la défense du pays sur mer et sur terre.

Lors du débat mémorable sur la confédération, dans le parlement uni, en 1865, sir John A. Macdonald s'écriait :

Si nous avions à combattre sur les lacs contre des forces ennemies, nous aurions les rudes marins des provinces Maritimes qui viendraient à notre secours et recruteraient les équipages de nos navires.

Le 23 novembre 1864, un autre des auteurs de la Confédération, l'honorable A. T. Galt, disait à Sherbrooke :

Au moyen d'une union avec les provinces Maritimes, nous serions en mesure d'attaquer l'ennemi sur les mers, et, comme la glorieuse mère patrie, de porter notre drapeau triomphant sur les eaux du vaste océan.

Plus tard, en 1871, lors de l'admission de la Colombie-Anglaise dans la Confédération, sir George-Etienne Cartier, le 28 mars 1871, prononçait les paroles suivantes :

J'ai toujours prétendu qu'une nation pour être grande doit avoir une puissance maritime. Voyez la Prusse et la Russie ; leur force est très considérable, mais peut-on les comparer à la puissance maritime l'Angleterre ?

Je défie les adeptes de la politique d'avisement que l'on nous propose, de me citer une phrase, une ligne, un mot dans tous les débats, discours et conférences qui ont précédé et suivi la confédération, démontrant qu'il soit venu un instant à l'idée des grands hommes qui en ont été les créateurs, que ce grand pays qu'ils ont formé dût être appelé un jour à payer un tribut ou contribution à la défense de l'empire.

M. BOULAY : L'honorable député me permettra-t-il une question ?

M. LAPOINTE : Si cela fait grand plaisir à notre honorable collègue, je le lui permettrai.

M. BOULAY : L'honorable député sait, sans doute, que sir Georges-Etienne Cartier a été battu à Montréal sur cette question.

Mr. LAPOINTE : Sir Georges-Etienne Cartier n'a certainement pas été battu pour avoir fait entrer la Colombie-Anglaise dans la Confédération. C'est encore une erreur de mon honorable ami de Rimouski.

Certes, point n'était besoin d'unir les diverses provinces, si le système ultérieur de défense nationale devait consister dans le paiement d'une somme d'argent au trésor impérial.

Consultez le rapport en date du 12 juillet 1865, fait à Son Excellence le vicomte Monck, gouverneur général du Canada, par les délégués canadiens, les honorables J. A. Macdonald, Georges-Etienne Cartier, George Brown et A. T. Galt, et vous verrez

quels étaient les sentiments qui animaient les fondateurs de la nation canadienne relativement à cette question de défense.

Immédiatement après la confédération, en exécution du programme qui y avait été formulé, les troupes anglaises furent retirées du Canada, et notre milice fut organisée. C'était une nouvelle affirmation du principe du gouvernement responsable et autonome.

Un autre progrès dans cette direction fut accompli, il y a dix ans, lorsque les forces anglaises stationnées sur nos côtes de l'Atlantique et du Pacifique furent retirées, et que nous entreprîmes la défense des forts de Halifax et d'Esquimaux.

La création d'une marine canadienne est le couronnement naturel de cette œuvre.

C'est la mise à exécution de cette disposition de l'acte de l'Amérique britannique du Nord qui décrète que le Parlement canadien devra voir à la défense militaire et maritime du pays. C'est un mouvement essentiellement constitutionnel et autonome.

Toute contribution en argent ou en vaisseaux à la marine impériale serait au contraire une violation directe de notre Constitution. C'est un mouvement de recul dans l'œuvre de notre avancement national. C'est le retour aux anciennes idées de centralisation et de contrôle impérial que les adhérents du 'Family compact' ont essayé autrefois d'imposer au pays, et que nos ancêtres ont dû combattre jusque sur les champs de bataille.

C'est la mise en tutelle du Canada sous le contrôle de Downing-Street, et l'acheminement vers cet état rêvé par l'honorable député de Saint-Antoine, lorsqu'il disait dans un discours que le Canada est appelé à occuper dans l'empire une position identique à celle que chaque province occupe dans la Confédération canadienne.

Or, pour jouer un tel rôle, il faudrait que le Canada abandonne une grande partie de ses pouvoirs et renonce à plusieurs de ses privilèges, de même que les provinces canadiennes ont dû le faire pour entrer dans la Confédération.

Est-ce là, monsieur l'Orateur, respecter le passé du Canada ? N'est-ce pas là vouloir briser les traditions qui nous ont été léguées et nous forcer à recommencer notre histoire ?

Le Gouvernement comprend si bien les erreurs de son projet de loi, qu'il essaye de donner le change à l'opinion publique par des déclarations absolument équivoques et contradictoires.

La position prise par le premier ministre en lançant cette politique nouvelle, était que l'honneur et le devoir nous obligeaient de faire un don à l'Angleterre. C'était un cadeau offert à la mère patrie par les loyaux sujets du Canada.